

Mesure d'Accompagnement Social Personnalisée

Qu'est-ce que la M.A.S.P. ?

Mesure administrative contractualisée entre l'usager, le Conseil Départemental et l'UDAF, qui a pour objectif d'accompagner les personnes dans la gestion administrative et financière.

2 niveaux de MASP :

- Niveau 1 : accompagnement social avec une aide à la gestion des prestations.
- Niveau 2 : accompagnement social et budgétaire avec gestion de tout ou partie des prestations

Objectifs :

- Aider à mieux gérer leurs ressources et éviter les situations de précarité
- Accompagner dans la gestion budgétaire pour prévenir les impayés et garantir le paiement des charges essentielles et du loyer
- Favoriser l'autonomie en développant des compétences financières et administratives
- Assurer un suivi social personnalisé pour améliorer l'insertion et la stabilité des bénéficiaires

Public ciblé :

- Personnes majeures ;
 - Percevant certaines prestations sociales (RSA, AAH, Allocations Familiales, ...)
 - Ne présentant pas une altération physique ou mentale médicalement avérée

Durée :

- 6 à 12 mois renouvelable, ne dépassant pas 4 ans.

Dispositif Action logement

Qu'est-ce le dispositif Action Logement ?

Accompagnement social, conventionné avec Action Logement ayant pour but de faciliter l'accès et le maintien dans le logement.

Objectifs :

- Réaliser un diagnostic social complémentaire
- 3 niveaux d'accompagnement social, administratif et budgétaire :
 - Niveau 1 : léger
 - Niveau 2 : moyen
 - Niveau 3 : renforcé

Public ciblé :

- Salariés du secteur privé (entreprise plus de 10 salariés)
- Justifiants de ressources égales ou inférieures au plafond réglementaire
- Sur la base d'une orientation via Action Logement

Durée :

- 6 mois renouvelable

« Energie pour tous : réduire la précarité énergétique »

Qu'est-ce que le dispositif précarité énergétique ?

Dispositif permettant d'apporter des conseils pratiques, techniques et administratifs dans le logement suivant la situation des personnes. Des actions collectives ainsi que des ateliers peuvent être mis en place afin de sensibiliser le public sur diverses thématiques.

Objectifs :

- Analyser les consommations d'énergies et répercussions sur le budget familial
- Conseiller en matière d'éco-gestes
- Orienter vers des partenaires qualifiés pour la réalisation des travaux d'amélioration de leur habitat

Public ciblé :

- Locataire ou propriétaire du milieu rural

Durée :

- Accompagnement social adapté
- Visites à domicile



Pôle Logement et Accompagnement Social :

38 avenue du Maréchal Leclerc - 08000 Charleville-Mézières

Tél. : 03 24 58 38 97 - Fax : 03 24 29 94 35

logement@udaf08.fr - www.udaf08.com

Siège et adresse postale :

38 Boulevard George Poirier - CS 80064 - 08008 Charleville-Mézières Cedex

« D'abord un toit pour pouvoir vivre »

Que sont les logements « 18-25 » ?

Mise à disposition de 38 logements équipés, répartis sur 8 communes ardennaises.
Accompagnement social contractualisé.

Objectifs :

- Accompagner les jeunes vers le logement autonome ou vers une structure adaptée
- Accompagnement budgétaire et administratif
- Ouverture des droits

Public ciblé :

- Jeunes seuls ou en couple, avec ou sans enfant
- Agés de 18 à 25 ans
- Sous conditions de ressources, d'un contrat de travail ou d'une formation professionnelle et/ou scolaire
- Orientation via la plateforme SI SIAO

Durée :

- 6 mois

Intermédiation locative

Qu'est-ce que l'intermédiation locative ?

Dispositif consistant à mobiliser le parc privé et social pour loger les ménages en difficultés.

Objectifs :

- Faciliter l'accès au logement pour les personnes en difficultés en servant d'intermédiaire entre bailleurs et sous-locataires.
- Sécuriser les propriétaires en garantissant le paiement des loyers et l'entretien du logement
- Accompagner les locataires dans la gestion de leur logement et leur insertion sociale.
- Prévenir les impayés et les expulsions grâce à un suivi personnalisé
- Encourager la mobilisation de logements pour lutter contre la précarité.

Public ciblé :

- Ménages privés de logement
- Ménages ayant un logement insalubre
- Ménages dont le bailleur demande des garanties
- Orientation via la plateforme SI SIAO

Durée :

- De 6 à 18 mois

Accompagnement Vers et Dans le Logement

Qu'est-ce que l'AVDL ?

Dispositif visant à faciliter l'accès au logement et l'intégration durable des personnes en difficulté dans le logement.

Objectifs :

- Faciliter l'accès au logement : accompagnement dans la recherche du logement et les démarches administratives.
- Soutenir l'installation : aide à l'aménagement, à l'équipement et à la gestion administrative et budgétaire pendant les premiers mois
- Assurer une insertion durable : suivi continu administratif et budgétaire pour garantir une autonomie pérenne et une stabilité dans le logement.
- Prévention des expulsions locatives

Public ciblé :

- Toutes personnes majeures
- Orientation via la plateforme du SI SIAO

Durée :

- 6 mois renouvelable

Maison Relais Rethel

Qu'est-ce que la Maison Relais de Rethel ?

Maison comprenant 10 logements, du Studio au T2 semi-équipé.
Favorise un cadre semi-collectif en mettant à disposition un espace convivial, un bureau et un jardin.

Objectifs :

- Permettre un hébergement durable aux personnes vulnérables
- Lutter contre l'isolement
- Favoriser un accompagnement social global

Public ciblé :

- Personnes majeures à faible niveau de ressources,
- Dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, qui rend impossible l'accès au logement ordinaire.
- Orientation via la plateforme du SI SIAO

Durée :

- Selon l'avancée du projet personnalisé

Logement « ALT URGENCE »

Que sont les logements « ALT Urgence » ?

Mise à disposition de 8 logements équipés, répartis sur 3 communes ardennaises.

Objectifs :

- Accompagner les personnes vers le logement autonome ou vers une structure adaptée
- Accompagnement budgétaire et administratif
- Ouverture des droits

Public ciblé :

- Personnes majeures, seules ou en couples, avec ou sans enfant
- Sans logement
- Avec ressources et/ou la possibilité d'ouvrir des droits auprès des minimas-sociaux
- Orientation via la plateforme SI SIAO

Durée :

- 6 mois,
- Renouvelable 1 fois sous conditions.

A.V.D.L. Bailleurs

Qu'est-ce que l'« AVDL Bailleurs » ?

Dispositif qui reprend les missions et axes de travail de l'AVDL classique, mais qui s'adresse spécifiquement aux personnes souffrant du syndrome de Diogène.

Objectifs :

- Objectifs identiques à l'AVDL
- Accompagnement vers le soin, l'entretien et l'hygiène du logement

Public ciblé :

- Personnes souffrant d'un syndrome de Diogène
- Sur la base d'une orientation via Espace Habitat

Durée :

- 6 mois renouvelable

Point Conseil Budget

Qu'est-ce que le PCB ?

Dispositif labellisé d'Etat, ouvert à tout public qui rencontre des difficultés budgétaires.
Un travailleur social est disponible pour écouter et délivrer des conseils confidentiels adaptés aux situations.

Objectifs :

- Faire face aux difficultés financières,
- Trouver des solutions ou des améliorations budgétaires,
- Anticiper un changement de situation.

Public ciblé :

- Tout public sur le territoire ardennais

Durée :

- Sans limite de durée
- Sur rendez-vous
- Permanences sur le département : en Mairie, centres sociaux, Maisons France Services
- Visites à domicile

08